



**DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE  
DIRECTION GENERALE DE L'OFFRE DE SOINS**

# **MAISONS DES ADOLESCENTS**

## **BILAN**

**PROGRAMME 2005-2010**

**Décembre 2011**

## Maisons des adolescents

### Bilan du programme 2005-2010

Suite à la conférence de la famille de 2004, le programme national de soutien aux maisons des adolescents a été lancé sur la période 2005-2010 afin d'assurer un maillage satisfaisant du territoire en structures d'accueil et d'accompagnement des adolescents en difficulté, et de leurs familles. L'objectif visé était de faire bénéficier les adolescents d'une écoute spécialisée rapide, à proximité de chez eux, d'un abord croisé de leurs problématiques, et de les orienter éventuellement vers des prises en charge plus spécialisés.

Les maisons des adolescents ayant vocation à mettre en lien un besoin et une réponse sur un territoire, les acteurs locaux se sont attachés à bâtir des projets partenariaux et à mobiliser les professionnels concernés. La participation des services locaux, à laquelle l'aide financière de l'Etat s'est ajoutée, a permis le développement des maisons des adolescents. Les maisons des adolescents travaillent avec les dispositifs sanitaires, sociaux, éducatifs et juridiques dont les jeunes peuvent avoir besoin, pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent. Il s'agit de structures ouvertes où les adolescents peuvent se rendre librement et gratuitement sans qu'une autorisation préalable des parents soit nécessaire.

Le Gouvernement a souhaité étendre le développement des maisons des adolescents, jusqu'alors relevant d'initiatives dispersées, à partir d'un cahier des charges, avec les objectifs suivants :

- prendre soin et accueillir les adolescents, leur fournir les informations et les conseils dont ils ont besoin, leur offrir les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et attentes, en favorisant la synergie des acteurs et la mise en œuvre de prises en charge globales pluri-professionnelles et pluri institutionnelles (à la fois médicales, psychologiques, sociales et éducatives) ;
- organiser l'expertise interprofessionnelle sur les situations individuelles et garantir la continuité et la cohérence des prises en charge ; constituer un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence (parents, professionnels, institutions).

Afin de mesurer la réalisation des objectifs qu'ils s'étaient fixés, les partenaires ayant conventionné se sont efforcés de définir des critères d'évaluation. L'importance de définir des indicateurs qualitatifs et d'efficience est inscrite dans le cahier des charges des maisons des adolescents ; elle est également mentionnée dans le rapport de l'étude menée en 2008/2009 par deux conseillers généraux des établissements de santé sur les premiers résultats du programme national. Les auteurs soulignent l'originalité du dispositif maison des adolescents et sa pertinence mais ils recommandent de s'assurer de l'ouverture des structures subventionnées, et de développer une analyse qualitative de l'apport des maisons des adolescents sur les territoires.

L'enquête flash adressée début 2011 aux ARS par les ministères de la santé et de la cohésion sociale sur l'ouverture des maisons des adolescents permet de s'engager dans ce processus évaluatif. Les résultats en sont détaillés ci-après. L'exploitation des questionnaires renvoyés par les régions fournit des éléments précis sur le fonctionnement effectif des structures, l'accueil et l'orientation des adolescents.

Cette première enquête va être suivie d'une évaluation plus qualitative : il s'agira de vérifier qu'en répondant aux objectifs et missions qui leur ont été fixés par leur cahier des charges spécifique, les maisons des adolescents permettent de proposer une vision plus globale de l'adolescence pour toutes les questions usuelles ayant trait à cette période de la vie et une prise en charge originale tant au niveau de l'accueil et de l'information généraliste que du suivi socio-éducatif, médical et psychologique des jeunes.

Des financements de l'Etat ont été mis en place entre 2005 et 2010 :

- au titre de l'aide au démarrage (action 1 du programme 106 « actions en faveur des familles vulnérables » du ministère du travail, des relations sociales et des solidarités) pour un montant total de 12 644 812 € ;
- au titre du fonctionnement (ONDAM hospitalier et DNDR -relayée depuis 2009 par le FIQCS - du ministère de la santé<sup>1</sup>).

D'une manière générale, les missions des maisons des adolescents s'articulent autour de :

- ✓ L'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation,
- ✓ L'évaluation des situations,
- ✓ La prise en charge médicale,
- ✓ L'accompagnement éducatif, social et juridique.

## L'EXISTANT

On recense aujourd'hui, tous modes de financement confondus, 102 maisons des adolescents. Il existe une certaine diversité de situations. Pour les maisons des adolescents ayant bénéficié de ces subventions, celles-ci ont été généralement complétées par d'autres sources de financement, comme le prévoient le cahier des charges national et son annexe financière.

Les trois projets d'Angers (49), Creil (60) et Manosque (04) ont bénéficié d'une enveloppe ONDAM pour le fonctionnement en 2008 et 2010, mais n'ont pas été subventionnés au titre de l'aide au démarrage.

Les maisons des adolescents de Marseille, Reims, Valence (Monteleger), Paris 14<sup>ème</sup> (maison de Solenn) et Beauvais n'ont reçu ni aide au fonctionnement, ni aide au démarrage, dans le cadre du programme national de soutien à la création des maisons des adolescents.

---

<sup>1</sup> Pour un montant de 13 381 442 au titre de l'ONDAM et de 1 523 200 au titre de la DNDR.

## L'ENQUETE

Un questionnaire a été adressé aux ARS en janvier 2011 (par la DGCS et la DGOS) dans un objectif de suivi des 100 dispositifs ayant bénéficié de financements Etat, qu'il s'agisse d'une aide au démarrage et/ou d'une subvention de fonctionnement, afin notamment :

- ↳ De connaître le nombre de maisons des adolescents effectivement ouvertes et les motifs de retard à l'ouverture, le cas échéant ;
- ↳ D'évaluer leur degré de conformité au cahier des charges national ;
- ↳ D'estimer l'importance de leur activité (qui fera l'objet d'une étude plus approfondie, dans un second temps).

**95 dispositifs « Maisons des adolescents » ont été financés au titre de l'action 1 du programme 106).**

**Ces financements se répartissent de la façon suivante :**

- **92 créations de nouvelles maisons des adolescents,**
- **1 antenne (Saint-Avold) venant compléter une maison déjà créée à Metz**
- **2 extensions d'activités de maisons des adolescents déjà ouvertes (Le Havre, Bobigny).**

La présente étude porte exclusivement sur les maisons des adolescents ayant bénéficié d'une aide au démarrage à la création soit 92 dispositifs.

LES REPONSES AU QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ARS EN JANVIER 2011 :

Sur les 92 maisons des adolescents ayant reçu une aide au démarrage, 85 ont répondu au questionnaire (92 %). Les réponses aux questionnaires ont donc été complétées par des appels téléphoniques aux porteurs de projet.

### **1. Etat des lieux de l'ouverture des maisons des adolescents ayant bénéficié d'une aide au démarrage**

Sur les 92 créations de maisons des adolescents financées :

- **84 sont ouvertes** - ou en instance d'ouverture : Hautes-Alpes, Saône-et-Loire, Haute-Corse (Bastia), Essonne, Manche, Indre (Châteauroux), Lot et Garonne (Agen), Aube (Troyes)-.

Le délai moyen d'ouverture des maisons des adolescents ayant bénéficié d'une aide au démarrage au cours des quatre premières années du programme (56 maisons des adolescents) a été de 22 mois.

- **8 maisons des adolescents ne sont pas encore ouvertes** et feront l'objet d'une vigilance particulière :
  - o 2 maisons des adolescents financées en 2008 : Saint-Laurent du Maroni, Epinal ;
  - o 3 maisons des adolescents financées en 2009 : Bordeaux, Charleville, Foix ;
  - o 3 maisons des adolescents financée en 2010 (mais financement récent) :, Ajaccio, Saint Paul de la Réunion, Mantes-Poissy,

Le tableau suivant présente, par année d'attribution de l'aide au démarrage, le nombre de maisons des adolescents financées, le nombre de maisons des adolescents ouvertes et le délai d'ouverture de ces maisons des adolescents:

<b>Délai d'ouverture en fonction de l'année d'attribution de l'aide au démarrage</b>					
<b>Année du financement (AD)</b>	<b>Total MDA financées</b>	<b>MDA ouvertes ou en instance d'ouverture</b>	<b>MDA non ouvertes</b>	<b>% MDA ouvertes</b>	<b>Délai moyen d'ouverture (en mois)</b>
<b>2005</b>	11	<b>11</b>	0	100 %	26,09
<b>2006</b>	8	<b>8</b>	0	100 %	20,50
<b>2007</b>	21	<b>21</b>	0	100 %	20,24
<b>2008</b>	18	<b>16</b>	2	89 %	21,94
<b>2009</b>	18	15	3	83 %	13,62
<b>2010</b>	16	13	3	81 %	12,11
<b>Total</b>	92	84	8	91 %	

*En italique : résultats provisoires*

## **2. Composition des équipes des maisons des adolescents**

Le cahier des charges national des maisons des adolescents prévoit que soient *favorisées la synergie des acteurs et la mise en œuvre de prises en charges globales, pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles (à la fois médicale, psychologique, sociale, éducative voir judiciaire).*

Outre la diversité des regards à partir de laquelle elle trouve son identité, la pluridisciplinarité impose également sa plus-value grâce au travail de cohérence des parcours des adolescents et à la coordination de réseaux partenariaux qu'elle permet.

D'après les réponses au questionnaire, il ressort que la grande majorité des maisons des adolescents fonctionne en équipe pluridisciplinaire.

Cette pluridisciplinarité se met en place à partir de 2 modalités principalement :

↳ Grâce à des mises à disposition régulières de professionnels appartenant à des institutions (sous forme de conventions la plupart du temps) : conseil Général (ASE et centres de planification ou d'éducation familiale de la PMI), Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Education Nationale.

↳ A l'occasion de l'ouverture (épisode ou régulière) de leurs locaux à des permanences d'associations : Planning familial, Fil Santé Jeunes, Ecole des Parents et des Educateurs, autres associations plus locales spécialisées dans les problématiques des adolescents, PAEJ...).

La pluridisciplinarité interne à la maison des adolescents est complétée, enrichie et soutenue par le travail en partenariat qu'elle impulse au niveau d'un territoire donné.

Certaines maisons des adolescents participent à un réseau de santé financé par le Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins (art L et D 6321-1 et s. du code de la santé publique) et, à ce titre bénéficient d'un demi-poste de coordonnateur).

Notre enquête ne nous permet pas d'avoir une vision exhaustive de celles qui bénéficient à ce titre de financement (FIQCS<sup>2</sup> éventuellement complété par des financements conventionnels avec les Conseils Généraux).

### 3. Organisation territoriale des maisons des adolescents

Sur **84** maisons des adolescents ouvertes ou en instance d'ouverture, **67** fonctionnent sur un site unique (80 %).

**6** Dispositifs se sont organisés d'emblée sur plusieurs sites, sans qu'il existe de *maison mère* ayant une activité d'accueil du public (7%) :

- Saône et Loire (Chalon sur Saône, Mâcon)
- Meuse (Verdun, Bar-le-Duc)
- Alpes de Haute-Provence (Gap, Embrun, Buech Durance Sud, Grand-Briançonnais, Champsaur Val Gaudemar)
- Val-de-Marne (Cachan, Créteil, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois)
- Hauts-de-Seine (Malakoff, Sceaux, Meudon, Rueil, Nanterre, La Garenne-Colombes, Asnières)
- Orne (Alençon, Argentan, Flers, L'Aigle)

**10** Dispositifs ont une maison mère et une ou plusieurs antennes (12 %) :

- Metz (Saint-Avold)
- Nantes (Saint-Nazaire)
- Saint-Etienne (Roanne)

---

<sup>2</sup> Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins

- Grenoble (Vienne, Bourgoin-Jallieu)
- Aurillac (Saint-Flour)
- Tulle (Brive, Ussel)
- Mantes-la-Jolie (Poissy, les Mureaux, Sartrouville)
- Lagny (Roissy en Brie, Noisiel, Chelles)
- La Roche-sur-Yon (Les herbiers, Luçon, Montaigu)
- *Saint-Omer (Boulogne)*<sup>3</sup>

1 Dispositif fonctionne avec un lieu d'accueil fixe et un bus itinérant : Caen

#### 4. Localisation des maisons des adolescents

Le cahier des charges national des maisons des adolescents préconise que l'implantation géographique des maisons des adolescents soit choisie de façon à être aisément accessible pour les populations adolescentes et que ces lieux soient clairement identifiés et individualisés afin de faciliter leur repérage.

Sur les 84 maisons des adolescents existantes ou en instance d'ouverture, 3 ont une implantation exclusivement hospitalière, 2 une implantation mixte (hôpital et ville) et 79 une implantation extrahospitalière.

Les maisons des adolescents offrent donc pour 96 % d'entre elles un accueil dans un lieu neutre, différencié de l'hôpital facilitant ainsi leur accessibilité par le public jeune.

Nous pouvons au regard de ces données estimer que les maisons des adolescents se sont très largement inscrites dans des localisations « hors les murs de l'hôpital ».

#### 5. Départements où il n'existe pas, à ce jour, de maison des adolescents

**Si 17 départements ne sont encore pas encore pourvus d'une maison des adolescents, la couverture du territoire est supérieure à 90 % en termes de population, les départements non pourvus ayant une population totale de 576 000 habitants (8,8% de la population française).**

A partir de ces données, des échanges ont eu lieu avec la DGOS et des priorités ont été définies pour 2011 et 2012 en tenant compte à la fois de la population des départements non encore pourvus et des besoins estimés. La DGOS dispose, en effet, d'un budget pour 2011 voire 2012 correspondant à une extension en année pleine du budget 2010, dernière année du programme. Ce budget ne concerne que l'aide au fonctionnement.

S'agissant de l'aide au démarrage, le programme est terminé. L'année 2011 est consacrée au bilan. Aucun financement n'est prévu pour 2012. La question du financement de la création de maisons des adolescents dans les départements non encore pourvus et considérés comme importants se pose donc.

---

<sup>3</sup> En projet

Dans le tableau présenté ci-après sont mentionnés l'ensemble des départements non encore pourvus en maison des adolescents par ordre décroissant leur nombre d'habitants :

Nom du département	N°	Nombre d'habitants	Principales villes
<u>Var</u>	<u>83</u>	<u>995 934</u>	<u>Toulon, Saint-Raphaël, Fréjus</u>
<u>Loiret</u>	<u>45</u>	<u>647 000</u>	<u>Orléans, Montargis, Pithiviers</u>
<i>Pyrénées Orientales</i>	<i>66</i>	<i>437 157</i>	<i>Perpignan, Céret, Prades</i>
<u>Dordogne</u>	<u>24</u>	<u>407 000</u>	<u>Périgueux, Bergerac</u>
<i>Martinique</i>	<i>97</i>	<i>400 000</i>	<i>Fort de France, Le Marin</i>
<u>Deux-Sèvres</u>	<u>79</u>	<u>362 000</u>	<u>Niort, Bressuire, Parthenay</u>
<i>Charente</i>	<i>16</i>	<i>349 000</i>	<i>Angoulême, Cognac</i>
<b>Aude</b>	11	345 000	Carcassonne, Limoux, Narbonne
<i>Cher</i>	<i>18</i>	<i>314 000</i>	<i>Bourges, Vierzon, St Amand, Montron</i>
<b>Ardèche</b>	07	309 000	Annonay, Aubenas, Guilheraud-Granges
<b>Aveyron</b>	12	274 000	Rodez, Millau
<b>Haute-Saône</b>	70	238 000	Vesoul, Lure, Hericourt
<b>Nièvre</b>	58	229 000	Nevers, Château-Chinon, Clamecy
<b>Lot</b>	46	171 000	Cahors, Fijac, Gourdon
<i>Nouvelle-Calédonie</i>	<i>98</i>	<i>163 723</i>	<i>Nouméa</i>
<b>Lozère</b>	48	76 000	Mandes, Florac
<b>Territoire de Belfort</b>	90	44 600	Belfort
<p><u>En gras souligné</u> : priorités 2011 définies conjointement avec la DGOS  <i>En gras italique</i> : priorités 2012 définies conjointement avec la DGOS</p>			

## Conclusion

Au terme de cette analyse il apparaît que la conformité au cahier des charges en termes de pluridisciplinarité et d'accessibilité par le public jeune semble avoir été respectée pour la quasi-totalité des dispositifs.

Les 8 maisons des adolescents non encore ouvertes, dont certaines semblent en difficulté pour la mise en œuvre du projet, feront l'objet d'une attention particulière et d'un soutien technique, le cas échéant.

La couverture du territoire peut-être considérée comme satisfaisante (92 %), même si l'objectif d'une maison par département n'est pas encore atteint à ce jour.